



SDIS

2021 Rapport de gestion

Dicastère | Sécurité publique

Service de défense incendie et secours

Mme Valérie Jaggi Wepf

Municipale jusqu'au 30 juin 2021

M. Christian Weiler

Municipal à partir du 1^{er} juillet 2021

Maj instr Éric Stauffer

Commandant

MUNICIPAL·E

MUNICIPAL SUPPLÉANT



Police du feu



Remplaçant
cdt Chef op F2/3



Quartier-maître
F1/8



Chef logistique
F4



Of information
F5/6



Chef formation
F7

CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMMISSION
DE GESTION

| Direction |

COMITÉ DE DIRECTION

Commandant

Secrétaire EM

Chef DAP

Chef site DPS G1
Yverdon-les-Bains

Chef site DPS
C1 Grandson

Chef site DPS B1
Yvonand

Chef site DPS B2
Concise

Service de défense incendie et secours régional du Nord vaudois

L'association intercommunale

Le SDIS régional du Nord vaudois (SDIS NV) est une association de 40 communes du Nord vaudois dont le but est d'assurer la défense incendie et le secours conformément à la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) (RSV 963.15)

En ce sens, le SDIS NV assure tous types d'interventions tels qu'incendies, sauvetages, assistances sanitaires, alarmes automatiques, désin-carcérations, pollutions, techniques, incidents chimiques et inondations.

L'organisation

Sous la direction législative du Conseil intercommunal (CI), le Comité de direction (CoDir) représente la direction politique exécutive du SDIS NV, sous laquelle se situe l'État-major qui constitue la direction opérationnelle du SDIS. Le SDIS NV est composé d'un détachement de premier secours (DPS) qui assure les premières

interventions pour l'ensemble des communes membres, voire au-delà de leurs territoires, et d'un détachement d'appui (DAP) qui vient renforcer, voire suppléer le DPS pour certaines interventions. Le DPS doit satisfaire à l'arrêté sur le standard cantonal de sécurité (RSV 963.15.5).

Conseil intercommunal (CI)

Composition du CI

Le bureau du CI se constitue comme suit : M. Patrick Grin, Président (Pomy), M. Pierre-Alain Lunardi, Vice-président (Montagny-près-Yverdon) et Mme Valérie Outemzabet, Secrétaire hors conseil.

Au début de l'année 2021, le CI (40 membres) se compose des représentants suivants :

M. Cédric Grin, Belmont-sur-Yverdon, M. Xavier Pitteloud, Bioley-Magnoux, M. François Jaquier, Bonvillars, M. Jean-Pierre Blanc, Chamblon, M. Yves Guilloud, Champagne, M. Nicolas Perret, Champvent, M. Sébastien Mercier, Chavannes-le-Chêne, Mme Viviane Pochon, Chêne-Pâquier, M. Jean-Marc Tâche, Cheseaux-Noréaz, M. Georges-André Banderet, Concise, M. Denis Payot, Corcelles-près-Concise, M. Emmanuel Boss, Cronay, M. Alexandre Jörg, Cuarny, Mme

Julie Schüpbach, Démoret, M. Benoît Reymondin, Donneloye, M. Rémy Perrin, Épendes, M. Didier Fardel, Fiez, M. Xavier Boesiger, Fontaines-sur-Grandson, M. Félix Oberhansli, Giez, M. François Payot, Grandson, M. Pascal Marendaz, Method, M. Christian Cosendai, Molondin, M. Sylvain Bolens, Mutrux, M. André Guillet, Novalles, M. Alain Portner, Onnens, M. Gérard Perrier, Orges, Mme Christiane Jeanmonod, Provence, M. Vincent Despland, Rovray, Mme Oxana Cholly, Suchy, M. Pierre-André Tharin, Suscévaz, M. José Souto, Treycovagnes, M. Patrick Marrel, Ursins, M. Maxime Fridelance, Valeyres-sous-Montagny, M. Blaise Chapuis, Valeyres-sous-Ursins, M. Michel Cornamusaz, Villars-Épeney, M. Pierre Beuret, Vugelles-la-Mothe, M. Jean-Claude Ruchet, Yverdon-les-Bains, M. Philippe Moser, Yvonand.

Séances | En 2021, le CI a tenu trois assemblées en dates du 24 avril, du 9 septembre et du 23 septembre.

Préavis Déposés en 2021

En 2021, le CoDir a déposé quatre préavis : le PR21.01CD en date du 26 mars concernant le rapport de gestion 2020, le PR21.02CD à la même date concernant les comptes 2020, le PR

21.03CD toujours à la même date concernant la révision des statuts et le PR21.04CD en date du 2 juillet concernant le budget 2022.

Décisions du CI

Le 24 avril, le CI a approuvé les comptes et le rapport de gestion 2020 ainsi que les statuts révisés du SDIS. Le 9 septembre, les nouvelles

autorités ont été installées. Le 23 septembre, le CI a approuvé le budget 2022.

Commission de gestion (CoGe)

Au début de l'année 2021, la CoGe est composée de : M. Pierre-André Tharin, Président (Suscévaz), M. Denis Payot, Vice-président (Corcelles-près-Concise), M. Patrick Marrel (Ursins), M. Nicolas Perret (Champvent) et M. Benoît Reymondin (Donneloye).

La Commission de gestion est élue par le CI à chaque début de législature et pour la durée de celle-ci.

Elle a rencontré le CoDir le 18 mars et le 17 juillet pour traiter des différents préavis.

Comité de direction (CoDir)

Composition du CoDir

Du 1^{er} janvier au 9 septembre : Présidente : Mme Valérie Jaggi Wepf, municipale Sécurité publique, SDIS, Orpci, mobilité (Yverdon-les-Bains), Vice-Président : M. Hervé Kemmling, municipal, Réseaux, circulation et sécurité, forêts, service du feu, PCi (Giez), Membres : M. Marc-André Burkhard, municipal, Travaux et environnement (Yverdon-les-Bains), Mme Gloria Capt, municipale, Urbanisme et bâtiments (Yverdon-les-Bains), M. Alexandre Lecourtier, municipal, Forêts, domaines, service du feu, Orpci (Yvonand), M. Pierre Dessemontet, municipal, Énergies (Yverdon-les-Bains) et M. Francesco Di Franco, municipal, Écoles et sécurité (Grandson).

et de défense incendie et secours (Yverdon-les-Bains), Vice-Président : M. Hervé Kemmling, municipal, Infrastructures et travaux publics (Giez), Membres : M. Pierre Dessemontet, syndic, Secrétariat général, Service des finances et informatique (Yverdon-les-Bains), M. Francesco Di Franco, municipal, Écoles et sécurité (Grandson), M. Alexandre Lecourtier, municipal, Forêts, domaines, service du feu, Orpci (Yvonand), M. Jean-Claude Ruchet, municipal, Service de la jeunesse et de la cohésion sociale (Yverdon-les-Bains) et Mme Brenda Tuosto, municipale, Service des travaux et de l'environnement, mobilité (Yverdon-les-Bains).

Dès le 9 septembre : Président : M. Christian Weiler, municipal, Service de la sécurité publique

Secrétaire hors comité: Mme Barbara Giroud.

Séances | Le CoDir s'est réuni à 10 reprises en 2021.

L'État-major (EM)

Composition de l'EM

Quelques changements ont modifié la composition de l'État-major en 2021. Le 15 février, le Cap Thierry Grünig a été nommé comme chef formation, sapeur-pompier permanent, au sein de l'État-major. En date du 31 octobre, le chef logistique a démissionné du SDIS, sa place étant

en cours de repourvois. Finalement, le 1^{er} novembre, M. Samir Hammami a rejoint l'État-major dans la fonction d'Officier information. Il s'agit de la première personne à porter le grade d'Officier spécialiste.

Séances | L'État-major s'est réuni à 11 reprises en séances ordinaires et à une reprise en séance extraordinaire.

Détachement de premier secours (DPS)

Le DPS est composé de quatre sites, Yverdon-les-Bains (catégorie G), Grandson (catégorie C), Yvonand et Concise (catégorie B), pour un effectif total de 148 personnes. Les sites DPS sont largement sollicités puisqu'ils comprennent la grande partie des moyens en matériel et qu'ils constituent le premier échelon d'alarme.

Ce sont une trentaine de véhicules et autant de remorques qui équipent les quatre casernes.

23 personnes ont démissionné durant l'année, tandis que 24 ont pu être recrutées. À noter qu'en raison de la crise sanitaire, aucune opération de recrutement n'avait été menée en 2020 et que l'opération 2021 a été un grand succès.

Détachement d'appui (DAP)

Le DAP dispose de quatre locaux, à savoir Y1 Donneloye (qui a déménagé à Chavannes-le-Chêne en date du 8 décembre), Y2 Belmont-sur-Yverdon, Y3 Montagny-près-Yverdon

et Y4 Bonvillars.

L'effectif initial du DAP de 88 sapeurs a augmenté de deux personnes malgré les cinq démissions reçues durant l'année 2021.

Prestations

Le SDIS NV offre quatre types de prestations externes, à savoir :

- défense incendie et secours selon les critères de la LSDIS ;
- services de prévention tels que gardes pour des manifestations ;
- police du feu (pour la Ville d'Yverdon-les-Bains uniquement) ;
- formation (principalement pour l'ECA) et concours.

Toutes les informations détaillées sont disponibles dans les rapports d'activité et de gestion sur le site Internet officiel du SDIS NV (<http://www.sdisnv.ch>). Seules les prestations au

bénéfice de la commune d'Yverdon-les-Bains ou effectuées par le site DPS G1 Yverdon-les-Bains sont présentées ici.

Défense incendie et secours

En 2021, le site DPS G1 est intervenu à 423 reprises (+10% par rapport à 2020), dont 254 sur la ville d'Yverdon-les-Bains.

Il convient de préciser la difficulté à garantir la capacité opérationnelle du site DPS Yverdon-les-Bains à certains moments de la journée en semaine. En ce sens, le standard cantonal de sécurité est à la limite du respect. En outre,

la charge de travail de certaines fonctions de cadres supérieurs est beaucoup trop lourde pour être assurée par un système de milice. Ce dernier est aujourd'hui un concept dépassé qui nécessite urgemment une recherche de solutions pérennes. L'engagement d'un permanent supplémentaire dans la fonction de chef formation a permis de partiellement pallier ce problème de manière temporaire.

Services de prévention

Le site DPS G1 a effectué trois services de prévention durant l'année 2021, pour un total de 53.25 heures. À noter que la plupart des évène-

ments habituels ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

Police du feu

La prestation de la police du feu est entièrement dévolue à la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ce travail exige de faire respecter les normes de protection incendie de l'Association des établissements

- visent à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions ;
- fixent les obligations juridiques nécessaires afin d'atteindre cet objectif ;
- s'appliquent aux bâtiments, ouvrages et installations à construire, ainsi que, par analogie, aux constructions mobilières.

En outre, les bâtiments, ouvrages et installations existants doivent être rendus conformes aux prescriptions de protection incendie en cas de transformation, d'agrandissement ou de changement d'affectation importants de la construction ou de l'exploitation ainsi que lorsque le danger est particulièrement important pour les personnes. Les diverses manifestations font aussi l'objet d'inspections afin de faire respecter la prévention incendie et les voies d'évacuation des cantines, salles de concerts, de spectacles ou des cirques de passage au Parc des Rives et de garantir les accès des secours.

La police du feu a mené 392 missions sur le terrain et a transmis ses conclusions à la police des constructions qui les intègre dans ses rapports à la Municipalité afin que cette dernière puisse délivrer le permis d'habiter ou d'utiliser les locaux concernés.

La police du feu est intégrée à la Commission de construction qui a siégé à cinq reprises en visioconférence. 139 dossiers ont été traités.

Les exercices d'évacuation ont repris quelque peu, malgré la pandémie de Covid-19, avec sept engagements.

La police du feu est de plus en plus mise à contribution pour l'élaboration des plans de sécurité incendie lors de grandes manifestations annuelles ou ponctuelles comme, par exemple, les Brandons, le Comptoir du Nord vaudois, le Marché de Noël, les Numerik Games, la Dérivée Festival, les activités sur la Place Pestalozzi et

cantonaux d'assurance incendie (AEAI), principalement lors de mises à l'enquête. En résumé, ces normes :

dans la cour du Château d'Yverdon ou encore les Jeux du Castrum. En 2021, si la majorité des manifestations n'ont pas eu lieu, les séances d'organisation ont tout de même été menées tout au long de l'année, au fil de la planification.

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Service des bâtiments de la Ville lors des commissions de salubrité (32) pour le contrôle de fin de chantier suite à une mise à l'enquête concernant la mise en conformité de ces biens mobiliers.

Plusieurs réunions et visites de chantier ont été agendées avec les maîtres d'ouvrage, les bureaux d'architecte et les divers entrepreneurs engagés sur les biens immobiliers en construction en ville et dans la zone d'Y-Parc afin de régler en amont les problèmes liés à la police du feu, avant que la police des constructions ne délivre le permis d'habiter. Les visites sur des chantiers d'une certaine importance ont pour but non seulement de garantir les accès des sapeurs-pompiers, mais aussi la sécurité des personnes qui y travaillent.

Concernant le changement de propriétaires ou de locataires dans des commerces de la ville, 47 visites et rapports ont été établis pour la police du commerce.

Pour aider les propriétaires de bâtiments et les organisateurs de manifestations, un document a été élaboré avec une récapitulation des diverses normes sur l'emplacement des moyens d'extinction des immeubles et le type de signalisation utilisée pour indiquer ces moyens, ainsi que

le cheminement des sorties de secours.

Il sied de préciser que le contrôle des normes AEAI est un domaine qui s'est passablement complexifié avec les années et les décisions y relatives peuvent être très lourdes de conséquences. À cet effet, le nombre de dossiers et, surtout, le temps consacré par dossier ne cesse d'augmenter, à tel point que le personnel est actuellement largement insuffisant pour accomplir toutes les tâches qui incombent à la police du feu. Il convient de relever que dans la zone d'Y-Parc, les investisseurs veulent rapidement

leurs permis d'habiter mais, a contrario, ont de la peine à garantir un chargé de sécurité en permanence du fait du turnover élevé de personnel. Ceci implique pour la police du feu de contrôler les mesures organisationnelles mises en place et de régulièrement devoir expliquer à de nouvelles personnes engagées les exigences dans ce domaine. Ce constat déjà indiqué ces dernières années ne fait que se renforcer, ce qui contribue à une détérioration importante des prestations de la police du feu.

Impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire a continué à impacter le SDIS sous deux angles principaux : l'organisation interne et la participation au dispositif cantonal.